Un village uni - Mars 2023

Un Village Uni

Groupe minoritaire du conseil municipal

Le SIECCAO a voté le nouveau tarif du m3 d'eau pour 2023 : de 0,42 € HT à 0,60 € HT c'est 42 % d'augmentation !

C'est excessif en période d'inflation ! L'eau est un bien commun, surtout les premiers m3 ! Les collectivités pourraient privilégier les petits consommateurs et les usages irréductibles. L'eau pour la cuisine et l'hygiène et l'eau pour la piscine et la voiture n'ont pas la même valeur ! Une facturation du m3 proportionnelle à la consommation sera plus éco-compatible et mieux comprise.

Nous en sommes conscients, le besoin d'augmentation des recettes est justifiés pour financer les défis du SIECCAO :

• Rénover le réseau d'alimentation d'eau et réduire les fuites qui ont atteint 50% par endroits. Le décret «fuites» (2012, engagement 111 du Grenelle de l'environnement) incite les collectivités à améliorer leur rendement d'eau potable.

• Réduire les Organo-Halogènes-Volatils (OHV), famille de molécules, comprenant le tétrachloroéthylène et le trichloroéthylène, qui culminent en limite des normes imposées.

• Réduire le niveau des nitrates trop élevé pour la santé.

Sur le plan sanitaire l'ARS (voir dernière facture d'eau) révèle que l'indicateur de qualité fait l'objet de non-conformités limitées. Au niveau B l'eau est encore considérée sans risque pour la santé.

En matière d’O.H.V. le dépassement régulier des normes est inquiétant : la moyenne est de 10,6ug/L avec un maximum de 16 ug/L pour une limite de qualité de 10 ug/L !!.

Pour maintenir la conformité de l’eau en sortie d’usine, le SIECCAO est obligé de diluer les O.H.V. en mélangeant les eaux des anciens forages avec celles des 3 nouveaux forages mis en service en 2021. Le SIECCAO recherche sans succès les origines de ces pollutions. Une nouvelle étude est engagée pour un montant de 383 845 €.

Enfin face aux pollutions agricoles, nous, citoyens et consommateurs, sommes au centre des impératifs sanitaires. Une démarche collective est préférable au principe du pollueur payeur qui transfère au seul agriculteur une responsabilité que nous partageons.

Le SIECCAO entre dans une démarche d’indemnisation des surcoûts et des manques à gagner pour les agriculteurs qui s’engagent volontairement dans de nouvelles pratiques environnementales. Cette démarche prend la forme de contrats M.A.E.C. et doit être encouragée.